

AMBASSADE DE FRANCE AUX PHILIPPINES

SECURITE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
Livret d'information des Français résidant aux Philippines

Je réside dans l'îlot :	
Mon chef d'îlot est :	
Téléphone :	
Son adjoint est :	
Téléphone :	



Musée du quai Branly : Boîte à fonction rituelle, Punamhan , Ifugao, nord de l'île Luçon, Philippines, 19e siècle.
Ancienne collection du musée Barbier-Mueller, Genève

SOMMAIRE

Présentation succincte des risques en matière de sécurité aux Philippines et du dispositif de l'ambassade de France pour faire face aux crises.

TITRE I : LES PRECAUTIONS AVANT LES CRISES

1. Le plan de sécurité de l'ambassade
2. Équipements à avoir chez soi en permanence
3. Objets de première nécessité à préparer en prévision d'une évacuation
4. L'îlotage
5. Carte des îlots de sécurité hors de Manille
6. Les moyens d'information, d'alerte et de communication

TITRE II : LES MESURES EN CAS DE CRISE

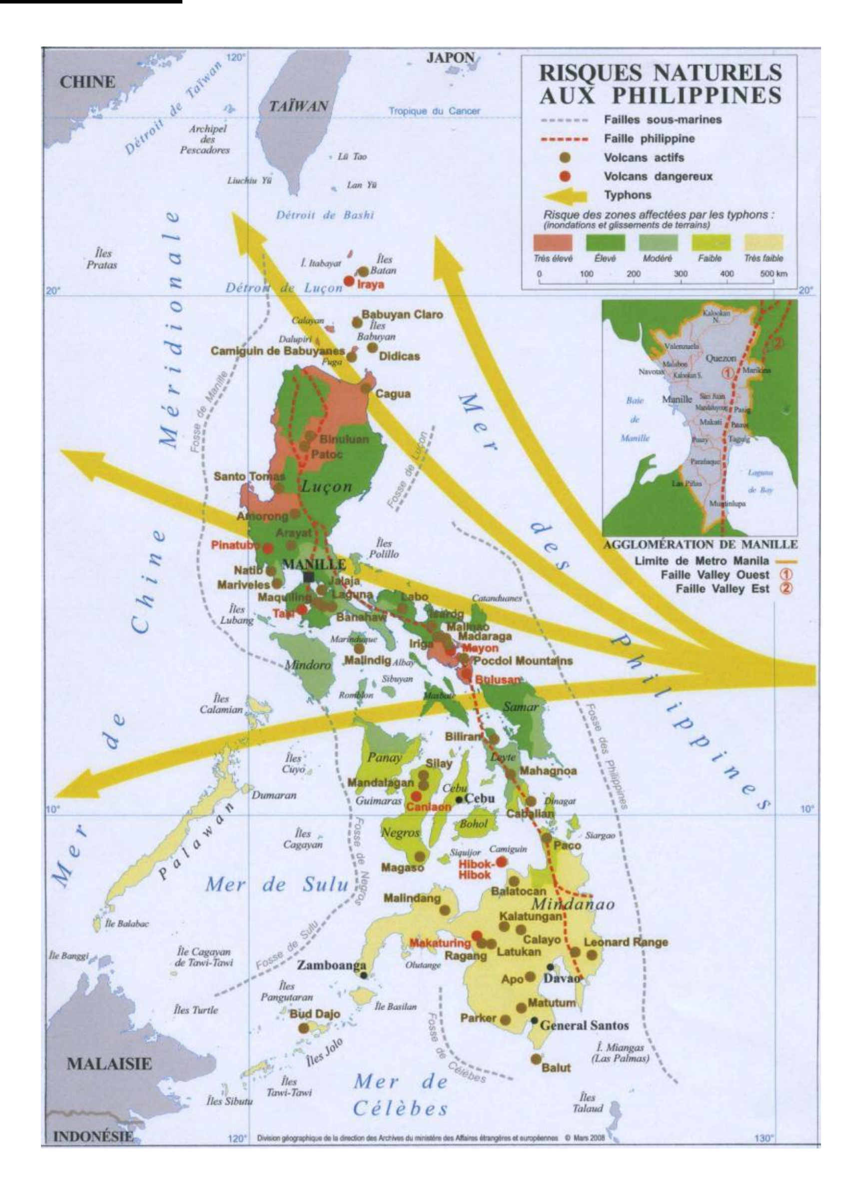
1. La cellule de crise
2. Les phases d'alerte
3. Les lieux de regroupement
4. Consignes particulières propres à chaque type de crise
    - Accident de transport
    - Vol/agression
    - Incendies
    - Catastrophes naturelles (tremblements de terre et inondations)
5. Carnet d'adresses
6. Notes

LES RISQUES EN MATIERE DE SECURITE AUX PHILIPPINES

Pour plus d'informations voir le site « conseils aux voyageurs » du ministère des Affaires étrangères et européennes, régulièrement remis à jour :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html

Les principaux risques auxquels tout le monde est soumis aux Philippines sont de deux ordres, naturels (I) ou non naturels (II) :

I) Les risques naturels



- **Le risque sismique**. Le pays est situé sur la ceinture de feu du Pacifique, zone de subduction à la limite de la plaque Pacifique. Il est impossible de prévoir les tremblements de terre dont les effets peuvent être dévastateurs. Mais à défaut de pouvoir anticiper ce risque, il importe donc de bien être prêt à faire face aux effets des tremblements de terre et assurer sa survie à la suite de ceux-ci.

- **Le risque volcanique**. Il existe de nombreux volcans aux Philippines, dont certains actifs et dangereux et imprévisibles. Cela résulte encore du fait que les Philippines sont en zone de forte activité sismique.

- **Les typhons**. Peuvent affecter de manière plus ou moins violente tout le territoire. Ils provoquent d'importants dégâts et rendent inopérant les axes routiers et les moyens de communications pendant plusieurs jours

- **Les inondations**. Les fortes chutes de pluies, associées aux typhons ou indépendantes de ceux-ci, provoquent des glissements de terrains, le débordement brusque des cours d'eau. Les dégâts matériels et humains sont toujours très lourds.

II) Les risques non naturels



- **La délinquance** quelquefois violente, qui trouve souvent son origine dans la pauvreté dont une grande part de la population souffre ;

- **La criminalité organisée ;**

- **Le terrorisme** qui affecte surtout le sud du pays (Mindanao, Basilan, Tawi Tawi, Jolo) mais des attentats peuvent se produire dans tout le reste du pays ;

- **La guérilla** de la « New People Army » (NPA), est présente sur une grande partie du territoire, notamment dans le nord et le centre de l'île de Luzon, dans les îles de Samar, Leyte, Masbate, Negros, Mindoro et Mindanao ;

- **La piraterie maritime** qui affecte les mêmes zones que le terrorisme au sud du pays, en mer de Chine et en mer de Sulu principalement. Les zones indiquées en rouge sur la carte ci-dessus sont formellement déconseillées, les zones en orange sont déconseillées sauf raisons professionnelles impératives.

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE L'AMBASSADE DESTINE A FAIRE FACE AUX CRISES GRAVES

En cas de troubles aux Philippines, l'autorité qui assure la sécurité de toutes les personnes résidant dans le pays est naturellement le gouvernement philippin.

Cependant, tout citoyen français en difficulté à l'étranger peut solliciter de l'ambassade de France une assistance consulaire. L'ambassade prévoit donc des dispositifs d'aide aux Français en difficulté.

En cas de crise grave, le plus souvent collective, l'aide accordée s'inscrit dans le cadre du **plan de sécurité** de la communauté française. Ce plan vient en complément des mesures de sécurité décidées par les autorités locales, sur lesquelles il doit pouvoir s'appuyer.

Le présent livret a pour objet de vous informer et de vous conseiller sur les précautions à prendre avant les crises (Titre I) et sur l'attitude à observer et au cas où l'une d'elle survient (Titre II).

Les personnes responsables :
L'ambassadeur est responsable de l'ensemble des questions de sécurité.

Sous son autorité, le premier conseiller, officier de sécurité, est chargé de la sécurité de l'ambassade. Le consul, quant à lui, a pour mission d'assurer la sécurité de la communauté française.

Au sein de l'ambassade la section consulaire est chargée de l'administration courante de la communauté française et de l'aide aux Français en difficulté.

Adresse:

Ambassade de France à Manille
16th floor Pacific Star Building
Corner Senator Gil Puyat Ext. and Makati Avenue
1200 Makati City, Philippines

Téléphone (standard Ambassade)
- depuis l'étranger : 00 63 2 857 69 00
- depuis les Philippines : (02) 857 69 00

Numéro de téléphone d'urgence (**en cas d'urgence seulement**) :
- depuis l'étranger : 00 63 917 532 07 56
- depuis les Philippines : 0917 532 07 56

Fax :
- depuis l'étranger : 00 63 2 857 69 51
- depuis les Philippines : (02) 857 69 51

Courriers électroniques :
- Consulat : admin-francais.manille-amba@diplomatie.gouv.fr
- Service des visas : visa.ambafrance.manille@gmail.com

Le rôle du consulat

Le consul est responsable de la communauté française dont il assure la protection dans la limite de la législation locale et qu'il administre selon la législation et la réglementation française. Il peut être assisté dans sa mission par les consuls honoraires et les agents consulaires.

Par ailleurs il assume différentes fonctions à destination de la communauté française :

- Il inscrit sur le registre des Français résidant dans sa circonscription ;

- Il est officier d'état civil ;

- Il est chargé des fonctions notariales, des questions relatives au service national, de la délivrance des titres de voyage, des cartes nationales d'identité

- Il assure la protection consulaire en cas d'arrestation, d'incarcération, d'accident grave ou de maladie ; il peut intervenir dans les cas de rapatriement ;

- Il est chargé d'expliquer les conditions dans lesquelles peut être pratiqué à l'étranger l'exercice du droit de vote ;

- En matière sociale, il peut présider la commission locale des bourses, le comité consulaire pour la protection de l'action sociale, le comité consulaire pour l'emploi et la formation professionnelle.

L'alliance Française de Cebu

Le consulat honoraire est le relais de l'ambassade à Cebu. Il est ouvert du lundi au vendredi, 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00, et le samedi sur rendez-vous.

Adresse : (le bureau est situé dans les locaux de l'Alliance française)
371 Gorordo Avenue
Cebu City, Philippines
Téléphone : (032) 232 13 11 / 233 25 42
Télécopie : (032) 232 13 11
Consul honoraire : M. Michel LHUILLIER

TITRE I : PRECAUTIONS AVANT LES CRISES

LE PLAN DE SECURITE DE L'AMBASSADE

L'ambassade conçoit et actualise très régulièrement le plan de sécurité de la communauté française. Celui-ci définit les mesures devant être prises immédiatement par les personnels de sécurité du poste lors de l'apparition d'une menace. Il prévoit la mise en œuvre de la cellule de crise, qui déterminera la réaction de l'ambassade, et la nature de l'aide à la communauté française, notamment par un éventuel regroupement en vue d'une évacuation. Ce plan s'appuie sur :

- Le recensement et l'inscription au registre des Français établis hors de France (nombre, sexe, adresses personnelles et professionnelles, voies d'accès, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique). Il est important d'informer le consulat de tout changement. **Pour votre sécurité, les informations données au consulat doivent donc être précises et à jour, notamment pour permettre à l'ambassade de vous contacter et vous localiser en cas de besoin.**

- Le découpage des Philippines en îlots de sécurité. Il y a 15 îlots sur le territoire Philippin ;

- La désignation de chef d'îlot et de suppléants, relais de l'ambassade dans leur îlot:

- La définition de centres de regroupement pour assurer un hébergement leur sécurité, permettant au besoin d'accueillir quelques jours tous les membres de la communauté française. Ce regroupement préfigure souvent une évacuation. A Manille il s'agit de l'école française et de l'alliance française. A Cebu il s'agit de l'alliance française.

- L'identification des moyens matériels nécessaires à d'éventuelles opérations de regroupement et d'évacuation. Il y a aux Philippines environ 2 500 ressortissants français inscrits au consulat.

EQUIPEMENTS A AVOIR CHEZ SOI EN PERMANENCE

Trousse médicale :

Pansements, aspirine, alcool, pommade pour brûlures, antiseptiques, antidiarrhéiques, mercurochrome, produit pour purifier l'eau, vitamine C, glucose …

Nourriture de base:

Réserve d'eau potable, conserves (plats consommables sans préparation), épicerie de base, aliments sur-vitaminés, fruits secs, confiseries… Si vous avez un enfant en bas âge, pensez à conserver une réserve suffisante de petits pots et de plats tout prêts.

Outillage - matériel divers :

Piles électriques rechargeables et leur chargeur, lampe-torches, bougies, couvertures, réchaud avec recharge de gaz…

Communication : Téléphone portable en état de fonctionnement avec son chargeur, poste de radio, liste des contacts d'urgence…

En cas de crise, l'approvisionnement en essence peut être brusquement interrompu. Il est donc prudent de ne jamais se retrouver avec un réservoir presque vide : pensez à faire le plein de votre voiture dès que la moitié du réservoir est vide.

OBJETS DE PREMIERE NECESSITE A PREPARER EN PREVISION D'UNE EVACUATION

Si vous deviez quitter votre domicile, voici une liste récapitulative d'équipements utiles.

Pour information, en cas d'évacuation par avion, les bagages sont généralement limités à 10 kg par personne.

- Trousse médicale de première urgence
- Eau et aliments énergétiques
- Vêtements confortables et adaptés au climat
- Passeport,carte d'identité, livret de famille, carte consulaire, carnets de santé, permis de conduire, papiers du véhicule, carnet de chèques, carte de crédit, agendas personnels, titres de propriété…
- Argent liquide en petites coupures
- Objets de valeur, bijoux
- Téléphone portable avec son chargeur et un adaptateur
- Couteau de poche, lampe torche avec piles, poste de radio, sacs plastiques, papier hygiénique
- Pour les enfants en bas âge : couches, lingettes, biberon, lait en poudre, petits pots…

A éviter : les animaux, les plantes, les souvenirs encombrants

L'ILOTAGE

Le plan de sécurité mis en place par l'ambassade prévoit le découpage du pays en îlots dotés de responsables et de suppléants.

Le chef d'îlot est désigné par l'ambassade sur la base du volontariat. Il peut disposer d'un ou plusieurs adjoints. Le chef d'îlot et ses adjoints reçoivent de l'ambassade les consignes à vous transmettre.

Ainsi, en cas de crise, votre chef d'îlot prendra contact avec vous (par SMS ou appel téléphonique). Il vous fera connaître les instructions de l'ambassade, par exemple en cas d'évacuation, et répercutera des informations sur votre situation à la cellule de crise de l'ambassade.

Pour cette raison, **il est indispensable, dès votre installation, de vous faire connaître du consulat. Une fois inscrit au registre des Français établis hors de France, il est important de prendre contact avec votre chef d'îlot, dont les coordonnées vous ont été communiquées.**

Il est également indispensable d'informer le consulat de tout changement concernant la composition de votre famille, votre lieu de résidence ou de travail, vos numéros de téléphone ou de fax, votre adresse électronique.

Les neuf îlots de Manille :

- Forbes, Dasmariñas, Ecology
- Urdaneta, Salcedo, San Lorenzo
- Bel Air, Palm Village, San Miguel
- Mandaluyong, Pasig
- Greenhills, San Juan
- Quezon City, Caloocan, Marikina
- Magallanes, Pasay City
- Alabang, Muntinlupa, Las Piñas
- Manila (Vieux Manille)

Les six îlots de province :

- **Central Luzon** : Bataan, Bulacan, Pampanga, Tarlac, Zambales, Nueva Ecija, Pangasinan
- **Northern Luzon** : La Union, Benguet (Baguio), Ilocos Norte, Ilocos Sur, Apayao, Cagayan, Isabela, Kalinga, Moutain Province, Ifugao, Nueva Vizcaya, Quirino
- **Southern Luzon et Bicol** : Cavite, Laguna, Batangas, Quezon, Camarines Norte, Camarines Sur, Albay, Sorsogon et île de Mindoro
- **Ile de Palawan** (Puerto Princesa) îles Camanian (Busuanga)
- **Ensemble des Visayas** : îles de Panay, Negros, Cebu, Bohol, Leyte, Samar, Masbate, Romblon
- **Ile de Mindanao**, Basilan, archipel des Sulus (Jolo,Tawi Tawi)

Les chefs d'îlots sont chargés en cas de crise de passer des messages aux Français résidant dans leur zone. Ils disposent à cette fin de listes établies par la section consulaire de l'ambassade. Vous pouvez demander le nom et les coordonnées de votre chef d'îlot en téléphonant au (00 63) (2) 857 6900.

LES MOYENS D'INFORMATION, D'ALERTE ET DE COMMUNICATION

1) Les moyens d'information

Le principal moyen d'information est l'internet.
Quelques sites internet utiles :

Ministère français des Affaires étrangères et européennes :
www.diplomatie.gouv.fr/

Ambassade de France aux Philippines :
http://www.ambafrance-ph.org/

Comité d'informations médicales : informations médicales pour les voyageurs et les expatriés
http://www.cimed.org/

Service philippin, de météorologie (alerte typhon et inondations)
www.pagasa.dost.gov.ph/
Ainsi que : www.oceanweather.com

L'institut de vulcanologie des Philippines (PHILVOLCS)
www.philvolc.dost.gov.ph

Pacific Tsunami Warning Center (Service de la Météorologie des USA)
http://www.weather.gov/ptwc/
(concerne surtout la côte orientale des Philippines sur la façade Pacifique.)

2) Les moyens d'alerte

Ils dépendent du type de crise. Le téléphone et le SMS groupé sont des moyens rapides si les communications ne sont pas interrompues. Ils peuvent être utilisés avant les crises prévisibles. Pendant les crises, soit parce qu'ils sont encombrés, soit parce qu'ils sont coupés ces moyens sont moins efficaces.

Le consulat dispose d'une ligne téléphonique vous permettant de le joindre à tout moment.
Pour toute demande d'information n'hésitez pas à contacter le bureau d'accueil des Français de l'étranger

Consulat
Tel : (02) 857 69 00
Administration des Français (02) 857 69 26

Numéro d'urgence de l'ambassade en dehors des horaires d'ouverture
(**seulement en cas d'urgence**)
Tel : depuis l'étranger : 0063 917 532 07 56
Tel : depuis les Philippines : 0917 532 07 56

L'adresse électronique générique du consulat est :
admin-francais.manille-amba@diplomatie.gouv.fr

3) <u>Les moyens de communications en temps de crise</u>

Compte tenu des dégâts possibles sur les infrastructures (typhon, inondations, tremblement de terre, troubles sociaux ou politiques) les communications normales risquent d'être coupées au moins au début de la crise.

Néanmoins si les liaisons normales fonctionnent, il faut privilégier le courrier électronique.
Les Français communiqueront avec leurs chefs d'îlot qui feront une synthèse des informations et des dégâts dans leur îlot pour la transmettre à l'ambassade.

Dans l'autre sens l'ambassade communiquera ses informations et ses consignes aux chefs d'îlots qui les diffuseront aux Français de leur îlot de sécurité.

TITRE II : LA REACTION EN CAS DE CRISE DECLAREE

LA CELLULE DE CRISE

Les cas de crises peuvent être très divers : accident de transport (bus, avion…), crise sanitaire (grippe aviaire…), tremblement de terre, cyclone, typhon, attentat… Dans chaque cas, il appartient à l'ambassade de mettre en œuvre les dispositions du plan de sécurité. Vous pourrez en être informé le cas échéant par l'intermédiaire de votre chef d'îlot, par message SMS.

En cas d'événement grave, une cellule de crise se met en place à l'ambassade (en lien avec les interlocuteurs locaux). Elle a notamment pour mission :

- d'entrer en contact avec votre chef d'îlot et de recenser les informations concernant l'ensemble des ressortissants français résidant dans la zone sinistrée ou qui s'y seraient trouvés au moment de la crise ;

- de répercuter ces informations à Paris ;

- d'assurer le contact avec les autorités locales, de contribuer à diffuser leurs consignes ;

- de diffuser des messages à la communauté française, en fonction de la gravité des événements notamment par alerte SMS

- d'effectuer, sur instruction de l'ambassadeur, des missions de reconnaissance ou de secours sur le terrain.

Au besoin peut se mettre en place au ministère des Affaires étrangères, à Paris, une cellule de crise centrale, chargée de gérer la situation en liaison avec l'ambassade, de traiter les questions des familles, de la presse etc.…) et d'organiser le cas échéant les secours depuis la France.

Lors d'une crise, mettez-vous en sécurité, restez joignable à tout moment et suivez les consignes de votre chef d'îlot. **N'oubliez pas de vous immatriculer auprès des services consulaires, avec vos proches et votre famille, dès votre arrivée, et d'informer le consulat du changement de vos coordonnées.**

LES PHASES D'ALERTE

Quatre phases d'alerte ont été déterminées par le plan de sécurité. Le passage d'une phase à l'autre est décidé par l'ambassade. L'évacuation (phase 4) est une décision prise à Paris.

Phase 1 : précautions renforcées

Cette phase correspond à une situation de troubles limités, tels que des manifestations, des blocages de route, des grèves multiples, des incidents naturels etc.

- Les Français résidents sont invités à vérifier l'état de leurs provisions (nourriture, eau, essence), à rester en permanence joignable par téléphone portable, et à contacter leur chef d'îlot en cas de problème.

- Les Français de passage sont invités à se tenir à l'écart des zones de crise et à se signaler auprès de l'ambassade.

Phase 2 – ne pas sortir

Cette phase correspond à une situation de troubles plus importants ou généralisés, limitant les possibilités de déplacement, tels qu'une circulation restreinte ou dangereuse, la fermeture des bâtiments publics ou des écoles, des agressions sporadiques envers les étrangers, des émeutes, le déclenchement d'une catastrophe naturelle, etc.

- Les Français résidents sont invités à rester à domicile. Indiquez votre présence à votre chef d'îlot, il vous portera assistance en cas de besoin.

- Les Français de passage sont invités, dans la mesure du possible, à quitter la région de crise pour une région plus calme, ou à quitter le pays. Ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent rester à l'hôtel.

Toute difficulté doit être rapportée à l'ambassade. A ce stade tout déplacement à l'extérieur est déconseillé.

Phase 3 - regroupement envisageable, contact permanent avec les chefs d'îlot

Cette phase correspond à une dégradation de l'environnement pouvant rendre insuffisant le confinement à domicile, telle que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, une situation sécuritaire fortement détériorée, etc.

- L'ensemble des Français préparent leur possible regroupement sur les points de rassemblement, selon les instructions des chefs d'îlot pour les résidents, ou de l'ambassade pour les Français de passage.

Seuls l'ambassadeur et l'officier de sécurité sont habilités à donner un ordre de regroupement ou d'évacuation, même partiel. Dans ce cas, le chef d'îlot vous invitera à rejoindre le lieu de regroupement. Dans la mesure du possible, la circulation se fera en groupe et sous la protection des forces de l'ordre.

Phase 4 – regroupement et évacuation

Cette mesure ultime est prise par exemple en cas d'affrontements généralisés ou de conditions de vie insoutenables.

- Sur instructions de Paris il est procédé à l'évacuation des Français. Le regroupement se fait sur les points de rassemblement. Le poids des bagages auquel chaque personne a droit peut être limité, notamment en cas d'évacuation aérienne (généralement 10 kg par personne). Au moment du départ de votre domicile, assurez-vous d'avoir pris tout ce qui vous est nécessaire (voir liste à cocher dans ce manuel). N'oubliez pas de :
- fermer toutes les portes et issues ;
- couper les alimentations d'eau ;
- débrancher tous les équipements électriques ;
- couper le compteur principal ;
- isoler le poste téléphonique ;
- couper le gaz ;
- emporter toutes vos clés.

LES LIEUX DE REGROUPEMENT

Quatre centres de regroupement ont été définis dans le plan de sécurité :

L'école française
75 Swaziland Str., Better Living Subd., Paranaque
Latitude 14° 29' 11" nord
Longitude 121° 00' 50" est

La résidence de France
4 Anahaw Str., North Forbes Park, Makati
Latitude 14° 33' 16" nord
Longitude 121° 02' 12" est

L'alliance française de Manille
209 Nicanor Garcia Str., Makati
Latitude 14° 33' 55" nord
Longitude 121° 01' 23" est

L'alliance française de Cebu
371 Gorordo Ave., Lahug, Cebu City
Latitude 10° 32' 59" nord
Longitude 123° 90' 14" est

Ce sont les endroits où la communauté française doit se rendre en cas d'évacuation. Un responsable de centre est désigné par l'ambassade. Il s'assure du bon déroulement du regroupement.

CONSIGNES PARTICULIERES

ACCIDENTS DE TRANSPORT

Lors d'un accident de la route :

- Signalez l'accident : feux de détresse, triangle de pré-signalisation, personnes postées en avant et en arrière du lieu de l'accident.

Prévenez la police en leur précisant le lieu et la nature de l'accident, le nombre approximatif de victimes et le type de dégâts matériels.

Aux Philippines, il n’y a pas de constat à l’amiable. En cas d’accident avec dégâts matériels, ne déplacez pas les véhicules. Les forces de l’ordre viendront sur place procéder à tous les relevés et constats.

VOLS ET AGRESSIONS

En cas de vol :

- Établissez la liste de ce qui vous a été volé (papiers d'identité, billets d'avions, somme d'argent, cartes bancaires …)

- Portez plainte auprès des autorités de la police locale, déclarer le vol de l’ensemble des documents officiels et de vos biens.

- Contactez votre assurance afin de déclarer le sinistre dont vous avez été victime. Votre compagnie d'assurance pourra, si cela est prévu dans votre contrat, vous apporter une aide de première nécessité.

- Contactez votre banque afin de faire opposition sur votre carte bancaire.

- Informez l’ambassade (consul) des circonstances et modalités du vol et déclarez-lui le vol éventuel de vos papiers d'identité.

En cas d'agression :

- Consultez un médecin en cas de nécessité.

- Portez plainte auprès de la police locale.

Prévenez l’ambassade et informez-la de façon précise des circonstances et modalités de l'agression. C'est notamment sur le fondement des témoignages de nos compatriotes qu'elle actualise les fiches "Conseils aux voyageurs" consultables sur le site du ministère des affaires étrangères http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/index.html

En cas d’agression sexuelle, il peut être nécessaire de voir un médecin immédiatement pour éviter toute contamination de maladie transmissible. Il existe des traitements de première urgence qui empêchent toute contamination mais doivent être pris très rapidement.

INCENDIES

Les précautions à prendre :

- Le feu se développe plus facilement dans une pièce en désordre ;

- Vérifiez le bon état des appareils électroménagers

- Ne conservez pas de produits inflammables (alcool, papiers, tissus) près d'une source de chaleur

- informez-vous sur le mode d'emploi des extincteurs

- Sachez comment couper le gaz et l'électricité à votre domicile

Les bons réflexes :

- Équipez votre logement d'extincteurs.

- Prévenez les pompiers par le numéro d'urgence. Au téléphone, donnez votre nom et l'adresse précise, la nature du feu; indiquez si des personnes sont blessées ou en danger.

- Essayez d'éteindre le feu s'il est encore limité : éloignez les objets susceptibles de propager l'incendie puis attaquez la base de flammes avec un extincteur.

- Si le feu touche une installation électrique, n'utilisez jamais d'eau sans avoir coupé au préalable le courant.

- Si un liquide brûle, n'utilisez pas d'eau: étouffez le feu avec un linge mouillé.

- Si les vêtements d'une personne sont en feu, couchez-la et roulez-la à terre, arrosez-la d'eau ou étouffez les flammes avec un tissu non-synthétique.

- Si vous êtes bloqué dans une pièce, gardez la porte fermée, arrosez-la souvent et bouchez toutes les fentes avec des bourrelets de chiffons mouillés. Montrez-vous à la fenêtre .

- Ne traversez pas une pièce envahie par la fumée, mais si vous vous trouvez déjà dans un local enfumé, baissez-vous, l'air frais est près du sol.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Les Philippines se situent sur une zone sismique importante. Le risque de tremblement de terre est sérieux.

Les tremblements de terre sont dus à une accumulation de tensions et de contraintes à l'intérieur de la croûte terrestre. Les tremblements de terre se répartissent sur plusieurs régions du globe, principalement là où les plaques tectoniques sont en contact. Il se produit dans le monde environ un million de séismes par an. La plupart ne sont pas ressentis mais seulement enregistrés par les sismographes, et rares sont ceux qui engendrent des dégâts.

Il est important de savoir qu'un tremblement de terre est pratiquement imprévisible et qu'il est toujours suivi de nombreuses secousses sismiques, appelées répliques, qui peuvent achever de détruire des ouvrages ou des immeubles déjà sérieusement affectés par le choc principal.

Même si le pays est dans une région sismique, peu de bâtiments sont conçus pour résister aux séismes.

Pendant le séisme

Si vous êtes chez vous

- Restez-y. Ne vous précipitez pas dehors.

- N'utilisez pas les ascenseurs. Si vous êtes dans un ascenseur au moment d'un tremblement de terre, sortez le plus vite possible.

- Abritez-vous sous une table, un bureau ou un autre meuble solide et agrippez-vous-y.

- Si vous êtes dans un couloir, mettez-vous en position accroupie le long d'un mur intérieur.

- Ne vous tenez pas dans l'embrasure d'une porte: celle-ci pourrait se rabattre sur vous et vous blesser.

- Protégez votre tête et votre visage.

- Éloignez-vous des fenêtres, des cloisons de verre, des miroirs, des foyers, des bibliothèques, des meubles en hauteur, des appareils d'éclairage.

Si vous êtes à l'extérieur:

Restez-y ; essayez de vous diriger vers un endroit sûr, loin des fenêtres, des immeubles, des fils électriques ou des poteaux de téléphone.

Si vous êtes dans un véhicule:
- Essayez de vous arrêter dans un endroit sûr. Essayez de ne pas bloquer la route.

- Éloignez-vous des ponts, des viaducs et des immeubles, si possible. Restez dans votre véhicule.

Si vous êtes dans un endroit public encombré :

- Essayez de vous réfugier quelque part en faisant attention de ne pas vous faire piétiner.

- Si vous êtes à l'intérieur, ne vous précipitez pas dehors où vous pourriez être blessé par des chutes de débris. Les trottoirs qui longent des immeubles en hauteur sont particulièrement dangereux; dans les centres commerciaux, essayez de vous réfugier dans le magasin le plus proche. Éloignez-vous des fenêtres, des puits de lumière et des rayons chargés d'objets lourds.
Si vous êtes à l'école :

- Glissez-vous sous un pupitre ou une table et tenez fermement le meuble en question.

- Éloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes à bord d'un autobus :

- Restez assis jusqu'à ce que l'autobus s'arrête.

EN RÉSUMÉ, ABRITEZ-VOUS. S'il est impossible de vous abriter, mettez-vous en position accroupie et protégez-vous la tête et le visage pour ne pas être blessé par des débris ou des éclats de verre. Restez dans un endroit protégé jusqu'à ce que les secousses cessent. Attendez-vous à de nouvelles secousses (les répliques); elles peuvent se produire pendant un certain temps après le séisme initial.

Après le séisme

Dans les instants qui suivent immédiatement le séisme, restez calme. Vous aurez peut-être à prendre en charge d'autres personnes. Occupez-vous des situations qui mettent des vies en danger.

Si vous êtes chez vous :
- Vérifiez si vous êtes indemne, de même que les autres personnes près de vous. En cas de blessure, administrez les premiers soins (position latérale de sécurité, plus si vous êtes compétent).

- N'utilisez pas le téléphone, à moins d'avoir à signaler une urgence.

- Mettez des souliers solides et des vêtements protecteurs pour éviter d'être blessé par les décombres, surtout les éclats de verre.

- Vérifiez si votre maison a subi des dommages structurels ou autres. Si vous soupçonnez que votre maison n'est pas sûre, n'y pénétrez pas.

- N'allumez pas d'allumettes ni de briquets et ne touchez pas aux interrupteurs pour faire la lumière ou éteindre, à moins d'être sûr qu'il n'y a pas de fuite de gaz ou de liquide inflammable renversé.

- Utilisez plutôt une lampe de poche pour vérifier l'eau, l'électricité et le gaz et ne les fermez pas à moins qu'il y ait des dommages. S'il y a une fuite de gaz, vous le saurez par l'odeur.

- Si l'eau courante est encore disponible immédiatement après le tremblement de terre remplissez une baignoire et d'autres récipients au cas où l'eau serait coupée plus tard .S'il n'y a pas d'eau courante, rappelez-vous que vous avez peut-être de l'eau dans le chauffe-eau et le réservoir de la chasse d'eau.

- Ne tirez pas la chasse d'eau si vous soupçonnez que les conduites d'égout sont crevées.

- Nettoyez soigneusement tout dégât de substances dangereuses. Protégez-vous les mains et les yeux.

- N'utilisez pas votre véhicule, sauf en cas d'extrême urgence, à moins que des responsables des secours d'urgence vous aient demandé de le faire. Laissez la voie libre pour les véhicules de sauvetage et d'urgence.

- N'essayez pas de sortir de votre voiture si des fils électriques sont tombés dessus.
Attendez qu'on vous vienne en aide.

- Restez à au moins dix mètres des lignes électriques qui sont tombées sur le sol.

- Les denrées périssables se gâteront rapidement si l'électricité est coupée. Si ces aliments sont encore crus, il faut les faire cuire en premier. Les aliments qui sont au congélateur peuvent rester congelés pendant deux jours sans électricité, pourvu que la porte du congélateur ne soit pas ouverte fréquemment.

-Jetez les conserves qui sont bombées ou qui fuient.

INONDATIONS

- Suivez les consignes des autorités.

- Protégez-vous dès l'annonce de la montée des eaux.

- Efforcez-vous de boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile.

- Placez les objets ou documents précieux dans les étages ainsi que de l'eau potable et de la nourriture. Mettez les produits toxiques à l’abri de la montée des eaux (pesticides, produits d'entretien, etc.).

- Coupez l'électricité et le gaz.

- Soyez prêt à évacuer votre maison si nécessaire.

- Éloignez-vous des torrents lors des orages.

- Ne traversez une zone inondée ni à pied ni en voiture.

- Si vous devez quitter votre maison, emportez seulement l'essentiel. Affichez dans un endroit visible un message indiquant où l'on peut vous trouver.

Carnet d’adresses

AVERTISSEMENT : Cette liste n’est pas exhaustive et n’engage pas la responsabilité de l'ambassade. Il vous appartient de la compléter.

Numéros utiles
Makati Medical Center (Manille) : 815.99.11.
Centre de transfusion sanguine : 815.99.11
Centre antipoison : 524.10.78.
Pompiers : 816.25.53. Police 117
ST Luke Hospital : 725 23 28

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site de l’Institut de veille sanitaire, de l’OMS, ou les sites de l’institut Pasteur de Lille et de l’institut Pasteur de Paris

MEDECIN-CONSEIL AUPRES DE L’AMBASSADE DE FRANCE A MANILLE

Paul TAN, M.D.
Internal Medicine
Suite 322 Makati Medical Center
2 Amorsolo Street, Makati City
Tel. No. : 892-4444
Fax No. : 892-4408
Mobile : 0918-9119066
Email : rklpnt@hotmail.net

Liste de notoriété médicale

Dr Peter S. KALINSKI
Medical Towers Makati
Suite 302, VA Rufino street, Legaspi Village, Makati City 1226
Tel/Fax : (+632) 840-27-92
Portable (0918)-905-05-15

Dr. Michael Angelo MEDINA
International SOS (Phils.), Inc.
One Corporate Centre 1201-A, Julia Vargas Avenue Corner Meralco Avenue, Ortigas Center, Pasig City
Tel. No. : 687-0999
Fax No. : 667-3674

Dr. Johnny SINON
International SOS (Phils.), Inc.
One Corporate Centre 1201-A, Julia Vargas Avenue Corner Meralco Avenue, Ortigas Center, Pasig City
Tel. No. : 687-0999
Fax No. : 667-3674

DENTISTES

Dr Sharmila Chugani (spécialiste des enfants)
Room 506 Medical Towers Makati, Rufino St., Legaspi Village, Makati
Tel. : (02) 692 6508 ou (02) 553 6130 ou (0917) 831 6023

Dr Maria SAUBIER
2nd floor The Sapphire Residences,
Corner 2nd Avenue and 31st Street - The Fort, Global City, Taguig Metro Manila,
Tel : (02) 899 9998 ou 0916 2588123 ou 0947 9988123
Site internet: www.leclinique.com
Addresse email: leclinique.inc2010@yahoo.com

AVOCATS-CONSEIL AUPRES DE L'AMBASSADE DE FRANCE A MANILLE

CASTILLO, LAMAN, TAN & PANTALEON LAW OFFICES
4th Floor Valero Tower
Valero Street, Salcedo Village
Makati City
Tel. No. : (0063) (02) 817-6791 / 810-4371
Fax No. : (0063) (02) 819-2724 / 819-2725
Tel. No. : (0063) (02) 840-1748 (ligne directe de Me Laman)

Liste de notoriété du barreau

Maître Gilberto ALFAFARA
Tel. No. : (0063) (02) 531-4542
Fax No. : (0063) (02) 534-8063
Mobile : (0063) 918-9341754
Email : alfafara@lawyer.com

Maître Antonio CONDE
Tel. No. : (0063) (02) 753-5062
Mobile : (0063) 947-3798569 Email : ag_conde@yahoo.com
1403 Herrera tower, V.A. Rufino street corner Valero street, Salcedo Village, Makati City

NOTES